

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et R 719-51 à R719-112*

*Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,*

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie en date du 27 novembre 2020, désignant Monsieur Lamri ADOUI, professeur des universités, président de l'université de Caen Normandie,*

*Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2018 donnant délégation de signature à Madame Nathalie METTE.*

**ARRETE****Article 1<sup>er</sup> - Champ de la délégation**

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie METTE, directrice administrative de l'UFR LVE, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université Caen Normandie, pour les affaires concernant cet institut, les documents suivants :

- Les contrats de recrutement et avenants des agents temporaires vacataires et agents chargés d'enseignement vacataires ;
- Les états de service fait des agents temporaires vacataires et agents chargés d'enseignement vacataires ;
- Les états prévisionnels de service et état de service fait des personnels permanents.

**Article 2 - Mentions obligatoires**

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

**Article 3 - Durée**

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et prendront fin, au plus tard, au terme du mandat du délégué.

**Article 4 - Abrogation de l'arrêté antérieur**

L'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2018 donnant délégation de signature à Madame Nathalie METTE est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 5 - Publicité**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage permanent sur le site internet de l'Université et dans les locaux de la composante, dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, ainsi que dans les services centraux à la diligence de Monsieur le Directeur général des services par intérim, chargé de son exécution ; ce dernier transmettra également le présent arrêté à Madame le Rectrice, Chancelière des universités.

**Article 6 – Exécution**

Le Directeur général des services par intérim de l'Université de Caen Normandie et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 01/12/2020.

Le président,

  
~~Lamri ADOUI~~